

Ce formulaire comporte les informations et déclarations que le fiduciaire est tenu de recueillir lors des retraits et transferts autorisés de sommes du FRV.

Prénom et nom du client

N° de compte FRV

 REVENU TEMPORAIRE

Au 31 décembre de l'année précédente, le rentier était âgé de :

-
- au moins 54 ans mais moins de 65 ans
-
-
- moins de 54 ans
-
-
- Annexe 0.4 à remplir (règle de base)
-
-
- Annexe 0.5 à remplir
-
-
- Annexe 0.8 à remplir (règle d'exception)

La demande de versement d'un revenu temporaire est valide que pour l'année civile où la demande est signée et déposée.

Fréquence des versements : Annuelle Mensuelle Trimestrielle Semi-annuelleDate désirée du premier versement : _____ Montant du versement : _____ \$ Net Brut Maximum revenu temporaire

AAAA MM JJ

Votre versement de revenu temporaire ne peut être déposé qu'à partir du 5^e jour du mois. **RETRAIT TOTAL**

Au 31 décembre de l'année précédente, le rentier était âgé d'au moins 65 ans.

-
- Annexe 0.2 à remplir Date désirée du versement : _____
-
- AAAA MM JJ

 TRANSFERT DE SOMMES DANS LE FRV

Au 31 décembre de l'année précédente, le rentier était âgé de :

-
- 54 ans et plus
-
- moins de 54 ans
-
-
- Annexe 0.9 à remplir
-
- Annexe 0.9.1 à remplir

RETRAIT TOTAL**(participant ou constituant âgé d'au moins 65 ans à la fin de l'année précédente)** **ANNEXE 0.2**

(a. 16.1, 19 et 29)

DÉCLARATION DU PARTICIPANT OU DU CONSTITUANT

Je déclare :

- que le total des sommes immobilisées accumulées pour mon compte dans les instruments d'épargne-retraite suivants :
 - les régimes de retraite à cotisation déterminée ;
 - les régimes de retraite à prestations déterminées ou à cotisation et prestations déterminées, en application de dispositions identiques à celles d'un régime à cotisation déterminée ;
 - les fonds de revenu viager ;
 - les comptes de retraite immobilisés ;
 - les REER immobilisés (régimes enregistrés d'épargne-retraite dont le solde doit être converti en rente viagère) ;
 - les régimes volontaires d'épargne-retraite régis par la *Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite* (chapitre R-17.0.1) ;s'élève à _____ \$;
- que ce total est établi sur la base des informations les plus récentes dont je dispose ;
- que ces informations datent de moins de 18 mois.

X

Date (AAAA MM JJ)

Signature

AVIS : Est possible des sanctions prévues aux articles 257 et 262 de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (chapitre R-15.1) quiconque fait une fausse déclaration dans le but d'obtenir un paiement en un seul versement payable par l'un des instruments d'épargne-retraite mentionnés dans la déclaration.**REVENU TEMPORAIRE****(constituant âgé d'au moins 54 ans mais de moins de 65 ans à la fin de l'année précédente)** **ANNEXE 0.4**

(a. 19.1 et 20.4)

DÉCLARATION DU CONSTITUANT

Je déclare :

- que j'étais âgé d'au moins 54 ans mais de moins de 65 ans à la fin de l'année dernière ;
- que le total des rentes temporaires et des prestations variables que je recevrai au cours de la présente année en vertu des régimes ou contrats suivants :
 - les régimes complémentaires de retraite régis ou établis par une loi émanant du Parlement du Québec ou d'une autre autorité législative ;
 - les contrats constitutifs d'une rente dont le capital provient directement ou non d'un tel régimes'élève à _____ \$;
- que la somme des revenus temporaires maximum que j'ai fixés pour l'ensemble de mes fonds de revenu viager à l'exclusion de celui à l'égard duquel je produis la présente déclaration, s'élève à _____ \$;
- que la somme des paiements variables temporaires maximums que j'ai fixés à l'égard des comptes immobilisés de mes régimes volontaires d'épargne-retraite régis par la *Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite* (chapitre R-17.0.1), à l'exclusion de celui à l'égard duquel je produis la présente déclaration, s'élève à _____ \$.

X

Date (AAAA MM JJ)

Signature

AVIS : Est possible des sanctions prévues aux articles 257 et 262 de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (chapitre R-15.1) quiconque fait une fausse déclaration dans le but d'obtenir un revenu temporaire payable par un régime ou contrat mentionné dans la déclaration.**REVENU TEMPORAIRE****(constituant âgé de moins de 54 ans à la fin de l'année précédente)** **ANNEXE 0.5**

(a. 19.2)

DÉCLARATION DU CONSTITUANT

Je déclare :

- que les revenus dont je dois recevoir paiement au cours des 12 prochains mois, autres que le revenu temporaire dont je demande paiement sur le fonds de revenu viager à l'égard duquel je produis la présente déclaration, s'élèvent à _____ \$;
- que je ne suis partie à aucun autre contrat établissant un fonds de revenu viager ;
- qu'il m'a été payé au cours de la présente année, sur des fonds de revenu viager auxquels j'ai été partie autres que celui à l'égard duquel je produis la présente déclaration, un total de _____ \$, dont _____ \$ m'ont été versés à titre de revenu temporaire.
- qu'il m'a été payé au cours de la présente année, au titre d'un régime complémentaire de retraite offrant des prestations variables visées à la section II.3 du *Règlement sur les régimes complémentaires de retraite* (chapitre R-15.1, r. 6), un total de _____ \$, dont _____ \$ m'ont été versés à titre de revenu temporaire.

X

Date (AAAA MM JJ)

Signature

AVIS : Est possible des sanctions prévues aux articles 257 et 262 de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (chapitre R-15.1) quiconque fait une fausse déclaration dans le but d'obtenir un revenu temporaire payable par le fonds de revenu viager mentionné dans la déclaration.**ENGAGEMENT DU CONSTITUANT**Je m'engage à demander l'interruption des versements dès que mes revenus, autres que le revenu temporaire dont je demande ci-dessus paiement sur le fonds de revenu viager, atteignent 40% du maximum des gains admissibles établi, pour l'année du paiement, conformément à la *Loi sur le régime de rentes du Québec*.**X**

Date (AAAA MM JJ)

Signature

REVENU TEMPORAIRE**(constituant âgé d'au moins 54 ans mais de moins de 65 ans à la fin de l'année précédente)** **ANNEXE 0.8**

(a. 20.4)

DÉCLARATION DU CONSTITUANT

Je déclare :

- que je ne suis partie à aucune convention établissant un compte de retraite immobilisé ni à aucun REER immobilisé (régime enregistré d'épargne-retraite dont le solde doit être converti en rente viagère) ;
- que le montant que j'ai fixé ou que j'entends fixer à titre de revenu temporaire maximum pour le présent exercice financier est, pour chacun de mes fonds de revenu viager, des régimes complémentaires de retraite offrant des prestations variables visées à la section II.3 du *Règlement sur les régimes complémentaires de retraite* (chapitre R-15.1, r. 6) auxquels je suis partie et des comptes immobilisés de mes régimes volontaires d'épargne-retraite régis par la *Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite* (chapitre R-17.0.1) et offrant des paiements variables temporaires, au moins égal au revenu temporaire de référence calculé pour ce fonds.

X

Date (AAAA MM JJ)

Signature

AVIS : Est possible des sanctions prévues aux articles 257 et 262 de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (chapitre R-15.1) quiconque fait une fausse déclaration dans le but d'obtenir un revenu payable par le fonds de revenu viager visé par la déclaration.

**TRANSFERT DE SOMMES DANS LE FRV
(constituant âgé de 54 ans ou plus à la fin de l'année précédente)**

ANNEXE 0.9

(a. 22.2)

DÉCLARATION DU CONSTITUANT LORS DU TRANSFERT DE SOMMES DANS UN FONDS DE REVENU VIAGER (constituant âgé de 54 ans ou plus à la fin de l'année précédant celle du transfert).

Je déclare que, du total de _____ \$ transféré dans le fonds de revenu viager visé par la présente déclaration, une somme de _____ \$ ne provient ni directement ni indirectement d'un fonds de revenu viager établi par un contrat, d'un régime complémentaire de retraite offrant des prestations variables visées à la section II.3 du *Règlement sur les régimes complémentaires de retraite* (chapitre R-15.1, r. 6) ou d'un compte immobilisé d'un régime volontaire d'épargne-retraite régi par la *Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite* (chapitre R-17.0.1) et offrant des paiements variables auquel j'ai été partie au cours de la présente année.

X

Date (AAAA MM JJ)

Signature

AVIS : Est passible des sanctions prévues aux articles 257 et 262 de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (chapitre R-15.1) quiconque fait une fausse déclaration dans le but d'obtenir un revenu payable par le fonds de revenu viager visé par la déclaration.

**TRANSFERT DE SOMMES DANS LE FRV
(constituant âgé de moins de 54 ans à la fin de l'année précédente)**

ANNEXE 0.9.1

(a. 22.2)

DÉCLARATION DU CONSTITUANT LORS DU TRANSFERT DE SOMMES AU FONDS DE REVENU VIAGER (constituant âgé de moins de 54 ans à la fin de l'année précédant celle du transfert).

Je déclare :

1. que, depuis le début de la présente année, je n'ai reçu aucun revenu temporaire provenant d'un fonds de revenu viager autre que celui visé par la présente déclaration ;
2. que, du total de _____ \$ transféré dans le fonds de revenu viager visé par la présente déclaration, une somme de _____ \$ ne provient ni directement ni indirectement d'un fonds de revenu viager établi par un contrat ou d'un régime complémentaire de retraite offrant des prestations variables visées à la section II.3 du *Règlement sur les régimes complémentaires de retraite* (chapitre R-15.1, r. 6) auquel j'ai été partie au cours de la présente année.

X

Date (AAAA MM JJ)

Signature

AVIS : Est passible des sanctions prévues aux articles 257 et 262 de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (chapitre R-15.1) quiconque fait une fausse déclaration dans le but d'obtenir un revenu payable par le fonds de revenu viager visé par la déclaration.